



**AGENCE ROUTIERE**  
**PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**  
**UNITE DE GESTION DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS**

**Avis d'Appel d'offres International**

**MADAGASCAR**

**Nom de Pays : Madagascar**

**Nom du Projet : *Projet d'Aménagement du Fly-Over « Anosizato » croisement RN1 et RN58A***

Prêt : en date du 19 mai 2022

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FLY OVER ANOSIZATO AINSI QUE LE  
DESENGORGEMENT DES ROUTES NATIONALES RN1 ET RN58A**

**Référence : 03-AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025**

1. L'Agence Routière (AR ci-après dénommé l'Emprunteur), représentant le Ministère des Travaux Publics, et assurant le rôle de Maître d'Ouvrage Délégué a reçu un financement de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) pour financer le *Projet d'Aménagement du Fly-Over « Anosizato » croisement RN1 et RN58A*, et a l'intention d'utiliser une partie de ce prêt pour effectuer des paiements au titre du Marché des travaux de construction du Fly-over Anosizato et ses ouvrages annexes (ponts - rampes - bretelles) ainsi que ses voies d'accès dans les routes nationales au croisement de la RN1 et de la RN58a a Anosizato. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par Paiement Direct, comme définie dans les Directives de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement (FPI).
2. L'Agence Routière sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FLY OVER ANOSIZATO AINSI QUE LE DESENGORGEMENT DES ROUTES NATIONALES RN1 ET RN58A. Les critères d'évaluation et de qualification sont reportés en annexe du DAOI.
3. L'entreprise qui ne fait pas l'objet de sanction au niveau de la BADEA est autorisée à soumissionner dans cet Appel d'offres. Le groupement est autorisé et le nombre des membres d'un groupement ne dépassera pas : Trois (03)

4. La procédure sera conduite suivant les directives de passation des marchés de travaux de la BADEA, pour les emprunteurs sollicitant le financement de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique dans le cadre de l'Accord de Prêt.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert International à l'adresse mentionnée ci-dessous :

**AGENCE ROUTIERE**

**Rue Ranaivo Paul, près Stade Municipal d'Alarobia Antananarivo 101 Madagascar**

**Numéro de téléphone : +261 34 30 384 61/ 62**

**Adresse électronique : [agenceroutiere@agenceroutiere.mg](mailto:agenceroutiere@agenceroutiere.mg) copie à [ugpm@agenceroutiere.mg](mailto:ugpm@agenceroutiere.mg)**

6. Le Dossier d'Appel d'Offres en français, pour tous les Soumissionnaires intéressés, peut être consulté gratuitement dans le site web de l'Agence Routière : **[www.agenceroutiere.mg](http://www.agenceroutiere.mg)**

Toutefois, chaque candidat désirant soumissionner devra acheter le Dossier d'appel d'Offre, en formulant sur une demande écrite adressée à la Personne Responsable des Marchés Publics moyennant le paiement d'un montant non remboursable d'un million Ariary (Ar 1 000 000), libellé au nom de **l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics à Anosy (ou au nom du Régisseur de la Recette de la Commission Régionale des Marchés)**

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par Chèque Bancaire
- Soit par virement bancaire dont le RIB dudit compte est :

**Titulaire de compte : Autorité de régulation des Marchés Publics**

**Etablissement bancaire : Recette Général d'Antananarivo**

**Domiciliation : BCM Antananarivo**

**Numéro de compte (RIB) : 00999 00140 2131010010186**

**Code IBAN : MG4600999 00140 21310100101 86 Code SWIFT : REPUMGMG**

**Code BIC : REPUMGMGXXX**

Domiciliation : Immeuble du Trésor public Antananarivo, 1er étage, PB No494 Antananarivo

**Motif** : « Achat de Cahier de Charge relatif à la DAOI N°03-AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025 pour compte de l'ARMP

7. Les offres devront être remises à l'adresse suivante :

AGENCE ROUTIERE

Rue Ranaivo Paul près Stade Municipal d'Alarobia

Étage/Numéro de bureau : 1ère étage, Porte 108

Antananarivo 101 MADAGASCAR

Au plus tard le **10 novembre 2025 à 10 heures (heure locale (MADAGASCAR))**.

L'ouverture des plis sera en séance publique le **10 novembre 2025 à 10 heures (heure locale (MADAGASCAR))** à l'adresse suivant :

AGENCE ROUTIERE

Rue Ranaivo Paul près Stade Municipal d'Alarobia Étage/Numéro de bureau : 1er étage, Salle de réunion Antananarivo 101 Madagascar

Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires (présence facultative mais recommandée), des représentants des différentes administrations concernées et la mission de contrôle.

8. **Les Soumissionnaires n'ont pas l'option de présenter une offre par voie électronique**
9. Les offres doivent être accompagnées d'une *Garantie d'offre* pour un montant de deux Milliards Ariary soit (2 000 000 000 MGA).

La garantie sera libellée en « Monnaie nationale » (ARIARY) ou son équivalent en monnaie librement convertible.

Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque au nom du Receveur Général d'Antananarivo à verser auprès du Trésor Public et l'ordre de recette doit être joint dans l'offre.

10. La participation du soumissionnaire à l'une des deux visites de lieu est obligatoire. Chaque visite sera organisée comme suit :

LIEU	RESPONSABLE	DATE	HEURE
PK début du projet : PK Station JOVENA Anosizato (à côté du Pont Anosizato)	Chef de projet / Consultant	08 octobre 2025	09h00min
		10 octobre 2025	09h00min

Les frais de ces visites seront à la charge exclusive du soumissionnaire. Chaque soumissionnaire peut se faire représenter par un Représentant mandaté.

A l'issue de la visite, un certificat de présence sera remis aux soumissionnaires. Ce certificat doit être joint à la soumission.

11. La présence des soumissionnaires à la réunion d'information est obligatoire. Cette réunion est organisée comme suit. Une réunion d'information organisée par le Maître d'Ouvrage Délégué, se tiendra à l'adresse, date et heure ci-après :

LIEU	RESPONSABLE	DATE	HEURE
Salle de réunion Agence Routière	Equipe de projet UGPM/Consultant	03 octobre 2025	10h 00 min

Les frais de participation à cette réunion seront à la charge exclusive du soumissionnaire. Chaque soumissionnaire peut se faire représenter par un Représentant mandaté.

A l'issue de la réunion, un certificat de présence sera remis aux soumissionnaires. Ce certificat doit être joint à la soumission.

Antananarivo le **08 septembre 2025**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE ROUTIERE



**MINISTRE DES TRAVAUX  
PUBLICS**

\*\*\*\*\*

**AGENCE ROUTIERE**



## Avis rectificatif n°1

### N° 003- AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025

**Objet :** « Travaux de construction du Fly-Over Anosizato ainsi que le désengorgement des Routes Nationales RN1-RN58A :

1. Le présent Avis rectificatif n°1 porte sur la modification suivante :

Au lieu de		Lire
<b>Section II – Données particuliers de l'Appel d'Offres (DPAO)</b>		
<b>IS 7.1</b>	<b>Deux visites sur site seront organisées par le Maître d'ouvrage au lieu et aux dates indiquées :</b>	
	<p>La date et heure de visite de lieu sont les suivantes :</p> <p><u>Lieu :</u> PK début du projet : STATION JOVENA Anosizato (à côté du pont Anosizato)</p> <p><u>1<sup>ER</sup> visite de lieu</u> <u>Date :</u> 26 septembre 2025 <u>Heure :</u> 09 H 00 AM</p> <p><u>2<sup>ème</sup> visite de lieu</u> <u>Date :</u> 10 octobre 2025 <u>Heure :</u> 09 H 00 AM</p>	<p>La date et heure de visite de lieu sont les suivantes :</p> <p><u>Lieu :</u> PK début du projet : STATION JOVENA Anosizato (à côté du pont Anosizato)</p> <p><u>1<sup>ER</sup> visite de lieu</u> <u>Date :</u> 08 octobre 2025 <u>Heure :</u> 09 H 00 AM</p> <p><u>2<sup>ème</sup> visite de lieu</u> <u>Date :</u> 10 octobre 2025 <u>Heure :</u> 09 H 00 AM</p>
<p>Les frais de ces visites seront à la charge d'exclusive du soumissionnaire. Chaque soumissionnaire peut se faire représenter par un représentant mandaté. A l'issue de la Réunion, un certificat de présence sera remis aux soumissionnaires. Ce certificat doit être joint à la soumission</p>		

- Cet Avis rectificatif n°1 remplace la date de la première visite de lieu de l'Avis d' Appel d' Offres ouvert international initial lancé le 08 septembre 2025.
- Toutes les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert International initial non modifiées par le présent Avis rectificatif n°1 restent et demeurent applicables.

Fait à Antananarivo, le  
Le Directeur Général,  
Personne Responsable des Marchés Publics

RAKOTOMAVO Christophe

## Avis rectificatif n°2

N° 003- AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025

**Objet : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FLY-OVER ANOSIZATO AINSI QUE LE DESENGORGEMENT DES ROUTES NATIONALES RN1-RN58A**

1. Le présent Avis rectificatif n°2 porte sur la modification suivante :

Au lieu de		Lire
<b>Section II – Données particuliers de l'Appel d'Offres (DPAO)</b>		
<b>IS 22.1</b>	<b>Remise des offres et ouverture des plis</b>	
	<p>Aux seuls fins de <b>remise des offres</b> l'Adresse du Maître de l'ouvrage est la suivante :</p> <p>Attention : <b>Monsieur le Directeur General de l'Agence Routière</b> Rue Ranaivo Paul, près Stade Municipal d'Alarobia 1é étage, Porte 108 Antananarivo 101 Madagascar E-mail : <a href="mailto:agenceroutiere@agenceroutiere.mg">agenceroutiere@agenceroutiere.mg</a></p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : <b>24 octobre 2025</b> Heure : 10 H 00 Les offres pourront être envoyées par expéditionnaire internationale ou, déposés en main propre. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.</p>	<p>Aux seuls fins de <b>remise des offres</b> l'Adresse du Maître de l'ouvrage est la suivante :</p> <p>Attention : <b>Monsieur le Directeur General de l'Agence Routière</b> Rue Ranaivo Paul, près Stade Municipal d'Alarobia 1é étage, Porte 108 Antananarivo 101 Madagascar E-mail : <a href="mailto:agenceroutiere@agenceroutiere.mg">agenceroutiere@agenceroutiere.mg</a></p> <p>La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes : Date : <b>10 novembre 2025</b> Heure : 10 H 00 Les offres pourront être envoyées par expéditionnaire internationale ou, déposés en main propre. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera écartée.</p>
<b>Section III</b>	<p>1-Critere d'admissibilité</p> <p>5.1 Certifications ESSH Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Candidat) : Certification d'assurance qualité ISO 9001 ; Certification de gestion environnementale ISO 14001, idéalement : 2015 Certification hygiène, santé et sécurité OHSAS18001</p>	<p>1-Critere d'admissibilité</p> <p>5.1 Certifications ESSH Posséder une certification ISO ou norme internationale équivalente (l'équivalence est à démontrer par le Candidat) : Certification d'assurance qualité ISO 9001 ; Certification de gestion environnementale ISO 14001 et certification ISO 45001</p>
<b>Section III</b>	<p>1-Critere d'admissibilité</p> <p>5.2 Documentation ESSH Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSH des chantiers, acceptables au Maître d'Ouvrage, incluant un système documenté de management de la santé et de la sécurité au travail, compatibles avec les normes internationales de systèmes de management (BS OHSAS 18001, ILO-OSH 2001, ou équivalents)</p>	<p>1-Critere d'admissibilité</p> <p>5.2 Documentation ESSH Posséder des documents de stratégie et procédures internes de gestion ESSH des chantiers, acceptables au Maître d'Ouvrage, incluant un système documenté de management de la santé et de la sécurité au travail, compatibles avec les normes internationales de certification ISO 45001</p>
<b>Section III</b>	<p>1-Critere d'admissibilité</p> <p>5.3 Expérience ESSH Expérience de DEUX (02) marchés de construction à fort enjeu ESSH et réalisé dans les DIX (10) dernières années pour lesquels des mesures ESSH significatives ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité avec des standards internationaux (ISO 14001 et ILO- OSH 2001, ou équivalents).</p>	<p>1-Critere d'admissibilité</p> <p>5.3 Expérience ESSH Expérience de DEUX (02) marchés de construction à fort enjeu ESSH et réalisé dans les DIX (10) dernières années pour lesquels des mesures ESSH significatives ont été mises en œuvre de manière satisfaisante en conformité la certification ISO 45001</p>
<b>Section IV</b>	<p><b>Représentant et personnel clé de l'Entrepreneur</b> Pages 67 à 69 Tous les personnels clés doivent parler et rédiger couramment le français</p>	<p><b>Représentant et personnel clé de l'Entrepreneur</b> Pages 67 à 69 Tous les personnels clés doivent parler et rédiger couramment le français. <b>Au cas où, les personnels clés ne parlent pas le français, le soumissionnaire doit présenter 1 Interprète à chaque personnel clé</b></p>

2. Cet Avis rectificatif n°2 remplace la date de la première visite de lieu et la date de remise des offres de l'Avis d'Appel d'Offres ouvert international initial lancé le 08 septembre 2025.

3. Toutes les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert International initial non modifiées par le présent Avis rectificatif n°1 restent et demeurent applicables.

Fait à Antananarivo, le 08/10/2025  
Le Directeur Général,  
Personne Responsable des Marchés Publics



## Avis rectificatif n°3

N° 003- AR/BADEA/PRMP/UGPM.2025

**Objet :** TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU FLY-OVER ANOSIZATO AINSI QUE LE DESENGORGEMENT DES ROUTES NATIONALES RN1-RN58A

1. Le présent Avis rectificatif n°3 porte sur la modification suivante :

Au lieu de	Lire
<b>Section II – Données particuliers de l'Appel d'Offres (DPAO)</b>	
<b>Variante</b>	
<p><b>IS 13.1</b> <b>La variante est autorisée</b> Le soumissionnaire est demandé de garder : - Le même bordereau de détail quantitatif y compris tous les rubriques du projet initial - Prendra en charge les couts relatifs aux études et mise en œuvre de PRI - Le nombre de voie requis pour la substitution au niveau de la RN1 (soit aménagement 2x2 voies soit réhabilitation de la RN1 en 2 voies plus une bretelle de 2 voies) - Le nombre de voie équivalent à l'étude initiale pour les ponts à projeter au niveau du fleuve de l'IKOPA</p> <p>Par ailleurs, chaque proposition de variante est obligatoirement accompagnée des études techniques détaillées. Au cas où la CAO jugera que la variante ne répondra aux besoins du projet, elle sera rejetée et seule la proposition initiale du candidat sera évaluée.</p>	<p><b>La variante est autorisée</b> Le soumissionnaire est demandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Proposer d'abord le cout de l'offre du projet initial</b></li> <li>- Garder le même bordereau de détail quantitatif y compris tous les rubriques du projet initial</li> <li>- Prendre en charge les couts relatifs aux études et mise en œuvre de PRI</li> <li>- Garder le nombre de voie requis pour la substitution au niveau de la RN1 (soit aménagement 2x2 voies soit réhabilitation de la RN1 en 2 voies plus une bretelle de 2 voies)</li> <li>- Garder le nombre de voie équivalent à l'étude initiale pour les ponts à projeter au niveau du fleuve de l'IKOPA</li> </ul> <p>Par ailleurs, chaque proposition de variante est obligatoirement accompagnée des études techniques détaillées (APD). Au cas où la CAO jugera que la variante ne répondra aux besoins du projet, elle sera rejetée et seule la proposition initiale du candidat sera évaluée.</p> <p>Les conditions ci-après devraient être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Variante répondant aux objectifs et exigences du projet</li> <li>- Proposer le cout de la variante</li> <li>- Fournir les études techniques détaillées relatifs à la variante proposée</li> <li>- Fournir les définitions des prix (pour les nouveaux prix) et spécifications techniques de la variante proposée</li> <li>- Fournir tous les plans détaillés de la variante proposée</li> <li>- Plans parcellaires, Etat parcellaire, Etats des sommes et autres dossiers indispensable au paiement des PAP's sont à la charge de l'Entreprise Titulaire en cas d'attribution</li> <li>- Série des prix à garder sans modification des quantités par rapport au projet initial : Série 100 ; Série 800 ; Série 200 (sauf les quantités prévues dans les prix 201 – 205 - 206 – 207 – 208 pourraient être modifiées suivant la conception de la variante proposée)</li> <li>- Série des prix à garder avec modification des quantités prévues par rapport au projet initial : Série 300 - Série 400 - Série 500 - Série 600 - Série 701 - Série 702 - Série 703 - Série 704 - Série 900</li> <li>- Le soumissionnaire pourrait insérer des nouveaux prix s'il le juge indispensable dans le cadre de la variante pour toutes les séries de prix</li> <li>- La variation des quantités des travaux par rapport au projet initial dépendra des études détaillées (APD)</li> <li>- Le nombre de voie requis pour la substitution au niveau de la RN1 (soit aménagement 2x2 voies soit réhabilitation de la RN1 en 2 voies)</li> <li>- Le nombre de voie équivalent à l'étude initiale pour les ponts à projeter au niveau du fleuve de l'IKOPA</li> </ul>

2. Cet Avis rectificatif n°2 remplace la date de la première visite de lieu et la date de remise des offres de l'Avis d'Appel d'Offres ouvert international initial lancé le 08 septembre 2025.
3. Toutes les dispositions de l'Avis d'Appel d'Offres Ouvert International initial non modifiées par le présent Avis rectificatif n°1 restent et demeurent applicables.

Fait à Antananarivo, le 28/10/2025  
Le Directeur Général,  
Personne Responsable des Marchés Publics